

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 22 mars 2024

Date d'affichage : 22 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha – RETORNAZ André - FALCOZ Corine – MAGNIN Carine – RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – RETORNAZ Lénaïck – GRANGE Michel

Étaient représentés : GRANGE Guy (donne procuration à GRANGE Michel) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) – POIROT Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 24-03-041

**Objet : Marché de travaux pour la réhabilitation des réseaux du secteur de Tigny -
Autorisation de signature du marché**

Rapporteur : Dominique Retornaz, Adjoint au Maire.

Je vous rappelle le projet de réhabilitation des réseaux eaux usées (EU), eaux pluviales (EP) et adduction en eau potable (AEP) du secteur de Tigny.

Une consultation pour un marché de travaux a fait l'objet d'une publication sur le site marchepublics.info, sur le Dauphiné Libéré et sur La Vie Nouvelle le 12 février 2024 ; la date limite de remise des offres était fixée au 12 mars 2024 à 12 heures.

Ce marché à procédure adaptée est passé en application de l'article R2123-01 du code de la commande publique, il est à prix unitaires et forfaitaires et l'estimation du Maître d'œuvre se porte à 497 596.50 € HT.

Les critères de classement des offres énoncés dans le règlement de la consultation avec leur pondération respective sont les suivants : d'une part le prix des prestations (40 %), d'autre part la valeur technique (60 %).

Deux (2) offres ont été remises dans les délais, dont les candidatures sont toutes acceptables ;

Suite à l'analyse effectuée par la maîtrise d'œuvre et aux débats de la commission d'appel d'offres réunie mercredi 20 mars 2024, il a été décidé d'attribuer le marché de travaux pour la réhabilitation des réseaux EU EP et AEP du secteur de Tigny au groupement d'entreprises :

➤ MARTOIA BTP / CGM dont le mandataire est MARTOIA BTP domicilié 263 rue de Guille à 73300 Saint-Jean-de-Maurienne pour un montant de 505 726.50 € Hors Taxes.

La commission finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 21 mars 2024, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la commission d'appel d'offres réunie le mercredi 20 mars 2024,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 21 mars 2024,

Où l'exposé de Monsieur Retornaz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ de prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres du mercredi 20 mars 2024,

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux EU EP et AEP du secteur de Tigny avec le groupement d'entreprises MARTOIA BTP / CGM dont le mandataire est MARTOIA BTP domicilié 263 rue de Guille à 73300 Saint-Jean-de-Maurienne pour un montant de 505 726.50 € Hors Taxes.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/04/2024

Publication : 02/04/2024

Valloire, le 02/04/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

